

Fonds de partenariat pour le carbone forestier
Atelier de suivi du Plan d'action mondial
Washington, DC, 11-12 février 2013

Résumé de la FMT

Contexte

Cet atelier est la première activité du Plan d'action mondial (PAM) des Peuples autochtones émanant du Dialogue de Doha en décembre 2012 et que le FCPF mettra en œuvre. Le PAM a appelé la FMT à « organiser un atelier, rassemblant les dirigeants autochtones, portant sur le Fonds Carbone, le Cadre d'évaluation du R-Package et la version provisoire du cadre de S&E ... pour renforcer l'engagement des peuples autochtones dans les processus afférents ».

Les Cadres de S&E et d'évaluation du R-Package ayant été discutés et approuvés à la PC14 et le processus de conception du Cadre méthodologique du Fonds Carbone étant en cours, l'atelier a eu lieu début février afin de recueillir les commentaires à prendre en compte dans les processus préparatoires.

La réunion a rassemblé une quarantaine de dirigeants et des spécialistes des communautés autochtones et locales, des représentants des partenaires à la mise en œuvre et la FMT. Les débats se sont tenus en sessions plénières et au sein de sous-groupes régionaux. Le programme détaillé de l'atelier et d'autres documents sont disponibles à <https://www.forestcarbonpartnership.org/node/815>.

Version provisoire du Cadre de S&E

La FMT a présenté la version provisoire du Cadre de S&E en soulignant les derniers développements et les questions en suspens pouvant bénéficier de la contribution des organisations autochtones et de la société civile. Les modifications récentes du cadre comprenaient entre autres : une révision de la fréquence de notification, prévoyant un cycle de rapport annuel *et* des mises à jours semestrielles au lieu d'un cycle de rapport semi-annuel ; le renforcement du système de notification national, mieux aligné aux données existantes ; certains indicateurs plus ambitieux (en termes d'objectifs et de calendrier) et clarifiés ; inclusion de l'évaluation de l'Approche commune dans l'évaluation du programme en 2015 ; certains indicateurs liés au renforcement des capacités des peuples autochtones et des OSC élargis et alignés à un programme de renforcement des capacités ; un système visuel de « feux de signalisation » rajouté aux indicateurs applicables. Des commentaires ont été sollicités (i) en ce qui concerne les indicateurs suggérés en matière de biodiversité et de moyens de subsistance et (ii) pour déterminer si certaines obligations de notification sont plus pertinentes à inclure dans le Cadre de S&E ou dans le Cadre d'évaluation du R-Package.

La présentation de la FMT a été suivie par un exposé par un leader autochtone sur les principales préoccupations et suggestions. Il a relevé la nécessité d'examiner le Cadre de S&E à la lumière des discussions sur les sauvegardes, sur le partage des bénéfices et sur les bénéfices autres que le carbone, ainsi que les principes qui sous-tendent l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales. D'autres indicateurs ont été proposés pour examen : nombre de pays démontrant une amélioration réelle des moyens de subsistance ; nombre de pays reconnaissant et protégeant tous les droits de propriété des peuples autochtones en matière de terres et de ressources, notamment à travers la réforme foncière, la délivrance de titres de propriété et la délimitation des terres ; nombre de pays ayant augmenté leur capacité institutionnelle en matière de démarcation des terres et de protection des droits des peuples autochtones ; nombre de pays ayant augmenté les ressources permettant d'identifier et de gérer les risques pour les droits de l'homme associés aux processus de REDD.

Après les présentations et les discussions générales, les participants à l'atelier se sont répartis en trois groupes régionaux pour discuter d'autres améliorations du Cadre de S&E. Les principaux points et recommandations ont été présentés en plénière, notamment :

- Inclusion des PA/OSC dans l'ES&E et d'autres processus de la REDD+, une action qui constituera un indice de référence pour le suivi ;
- Nécessité d'un appui au suivi par les PA/OSC des activités nationales de REDD+ dans le cadre de l'assistance au renforcement des capacités ;
- Intégration/amélioration des indicateurs relatifs à la biodiversité et au savoir traditionnel compte tenu de la dépendance des communautés autochtones et locales sur les ressources biologiques ;
- Importance d'un suivi efficace du respect des sauvegardes ;
- Cibler les impacts mesurables comprenant l'amélioration des moyens locaux de subsistance et de la gouvernance forestière ;
- Les indicateurs doivent refléter les engagements internationaux tels que la Convention 169 de l'OIT et l'UNDRIP, particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance des droits collectifs aux terres et aux ressources ;
- La « propriété » du carbone est un point de référence important pour avoir des dispositifs équitables de REDD+.

Cadre d'évaluation du R-Package

La FMT a fait une présentation sur ce sujet, exposant le rôle et le contenu de la version provisoire du Cadre d'évaluation en soulignant les critères d'évaluation dans les sous-volets suivants : consultation, participation et sensibilisation ; évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, politiques et gouvernance forestières ; options stratégiques de REDD+ ; cadre de mise en œuvre ; impacts sociaux et environnementaux et système d'information relatif aux bénéfices multiples, aux autres impacts, à la gouvernance et aux sauvegardes. Une présentation par un leader autochtone a suivi. Il a proposé des critères additionnels et alternatifs et insisté sur l'importance d'une évaluation indépendante par des tiers.

Les discussions au sein des groupes régionaux ont ensuite porté sur le processus d'autoévaluation national, impliquant des multiples parties prenantes, sur le processus d'évaluation du CP et sur les critères d'évaluation du Cadre et les questions permettant d'établir un diagnostic. Parmi les messages à retenir :

- Le Cadre d'évaluation du R-Package permet aux peuples autochtones, aux communautés tributaires des forêts, à la société civile et à d'autres parties prenantes de s'impliquer pleinement et efficacement dans l'évaluation des avancées de la préparation à la REDD+.
- Le processus d'autoévaluation impliquant de multiples parties prenantes doit être participatif, intégrateur, transparent et crédible, en cohérence avec les obligations de sauvegarde de l'Approche commune. Les participants à l'atelier ont appelé à ce que le Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) soit un principe directeur de la mise en œuvre du Cadre d'évaluation du R-Package.
- Le Cadre doit être réactif aux différents rôles et intérêts des peuples autochtones, des communautés tributaires des forêts de la société civile au sens large (détenteurs des droits et parties prenantes), impliquant une autosélection pour la représentation et le respect des procédures autochtones/ de l'organisation traditionnelle.
- Les participants à l'atelier ont exprimé le souhait d'avoir directives claires pour savoir ce que signifie un engagement réel des parties prenantes dans le processus d'autoévaluation. Les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant la marginalisation des parties prenantes.
- Les questions prioritaires dans le R-Package pour les peuples autochtones et les organisations de la société civile comprennent : les aspects et titres fonciers et l'utilisation des terres ; les droits aux ressources naturelles ; les moyens de subsistance (y compris traditionnels/coutumiers) ; la gouvernance ; les systèmes d'information et de suivi communautaires participatifs ; l'utilisation des systèmes de connaissances traditionnels, locaux et autochtones ; les sauvegardes environnementales et sociales ; le FPIC ; l'approche des droits de l'homme ; une participation et une consultation pleine et effective.
- Il devrait y avoir une disposition distincte et officielle dans le Cadre d'évaluation du R-Package permettant une évaluation directe par les peuples autochtones et la société civile.
- La facilitation et le renforcement des capacités pour développer la compréhension des parties prenantes à la REDD+ de leur rôles, responsabilités et opportunités ainsi que la participation dans le processus d'évaluation du R-Package sont bénéfiques.

Par ailleurs, les participants à l'atelier ont apporté des commentaires sur des critères d'évaluation spécifiques et des questions de diagnostic pour le Cadre d'évaluation du R-Package.

Fonds Carbone

Les discussions sur le Fonds Carbone ont démarré par une présentation des objectifs et des fonctions du Fonds et sur le statut actuel de développement du Cadre méthodologique du Fonds. Le processus de développement a été expliqué, notamment les 16 éléments directeurs, le calendrier et l'objectif des trois forums de conception qui incluront les participants des organisations autochtones et de la société

civile. Sur la base des réactions avant la réunion et en vue du deuxième forum de conception fin février, les discussions qui ont suivi ont été structurées autour de trois éléments directeurs : sauvegardes, partage des bénéfices et traitement des plaintes.

Sauvegardes

Les recommandations des peuples autochtones et des OSC étaient entre autres :

- De s'assurer de la pleine application du FPIC, idéalement avant et après que le document du Programme de RE soit approuvé, avec un accès préalable aux informations et du temps suffisant pour les consultations
- Utiliser les standards les plus élevés pour le Cadre méthodologique parmi les standards existants de sauvegarde
- Intégrer l'ESES et le CGES dans le Système d'information sur les sauvegardes (SIS) de la CCNUCC
- Les ERPA peuvent aider les pays à développer et à tester le SIS
- Les pays doivent mettre à jour régulièrement le SIS
- Le format de notification doit être d'une portée plus vaste que les sauvegardes de la Banque et contribuer aux autres processus nationaux.
- Nécessité d'une participation/revue de la plateforme PA/OSC dans le développement de l'ER-PIN et du Document de programme de RE
- S'assurer qu'une consultation détaillée démarre dès le début de la planification du Programme de RE (avant/pendant/au début de l'étape du PIN ?)

Partage des bénéfices

- Il devrait à la fois y avoir des standards minimaux et un certain niveau de flexibilité selon les circonstances nationales dans les directives du Fonds Carbone sur le partage des bénéfices.
- Le Fonds Carbone doit étendre et renforcer les cadres nationaux ou locaux existants qui distribuent déjà des bénéfices des programmes de conservation aux propriétaires des terres.
- S'assurer que les bénéfices autres que le carbone sont bien identifiés et inclus dans les dispositifs de partage.

Traitement des plaintes

- Préférence pour un seul système de doléances qui comprend différents niveaux et options d'appel.
- Doit être indépendant, accessible et capable d'initier des actions correctives efficaces.
- Les cas de violation des droits de l'homme doivent aller devant les tribunaux.
- Doit garantir une procédure équitable afin que le système recueille l'adhésion et la légitimité.

En plus des recommandations sur les trois sujets du deuxième forum de conception, les participants à l'atelier ont réitéré la nécessité de renforcer les droits aux terres et aux ressources comme principe fondamental du Cadre méthodologique du Fonds Carbone. Ceci inclut le respect des droits coutumiers aux bénéfices des réductions d'émissions (« droits au carbone »).

Prochaines étapes

Si possible, les recommandations de cet atelier seront intégrées aux versions révisées des Cadres de S&E et d'évaluation du R-Package et orienteront le développement du Cadre méthodologique du Fonds Carbone. Pour ce dernier point, les représentants des peuples autochtones et des OSC seront invités aux forums de conception pour d'autres contributions.